



ANTICIPER ET LUTTER CONTRE LES ATTAQUES DE SCOLYTES

Les scientifiques craignent une forte épidémie de scolytes pour l'année 2019, accentuée par la sécheresse de l'été 2018 et les températures clémentes de cet hiver. Le dispositif « bûcherons-pompiers » proposé par le CSMB et mis en œuvre par les Associations des Communes forestières respectives des deux Savoie peut permettre de limiter ses attaques.

QU'EST-CE QUE LE SCOLYTE ?

Le scolyte (*Ips typographus*) est insecte xylophage. Il creuse des galeries dans le bois sous l'écorce des Epicéas et s'y reproduit. Il interrompt ainsi les flux de sèves et provoque le dépérissement des arbres. Il permet également l'introduction de champignons spécifiques dans l'arbre provoquant le bleuissement du bois. Le scolyte attaque des arbres ayant une certaine vitalité mais dont la capacité de réaction est limitée par les températures élevées et la chaleur. Il attire ses congénères sur l'arbre attaqué par la diffusion de phéromones et amplifie ainsi le phénomène. Un arbre contaminé en affecte environ 10 autres.



CONSEQUENCES SANITAIRES ET ECONOMIQUES

L'attaque des arbres par les scolytes a des conséquences importantes. D'un point de vue économique, les arbres dépérissants voient leur valeur intrinsèque baissée et l'afflux de bois scolytés sur le marché provoque son déséquilibre. D'un point de vue sanitaire, la forêt est fortement fragilisée face aux aléas naturels et par conséquent, dans son maintien spatial et temporel.



LE DISPOSITIF « BUCHERONS-POMPIERS », UN SOUTIEN A LA LUTTE SANITAIRE

Afin d'arrêter la progression du scolyte et de limiter la taille de ses populations, il convient d'abattre et d'écorcer les bois le plus rapidement possible, soit dans les 3 semaines suivant l'apparition des premiers symptômes : traces de sciure sur l'écorce, trous de pénétration, écoulement de résine, galeries sous l'écorce encore en place. A noter que le décollement de l'écorce et le rougissement du houppier sont des symptômes apparaissant trop tard pour initier une intervention : les insectes se sont déjà reproduits et leur départ pour la colonisation d'autres arbres est imminent.

Pour permettre une intervention rapide des bûcherons, soit l'abattage et l'écorce des arbres atteints, le Conseil Savoie Mont Blanc propose un dispositif d'aides pour financer le traitement de foyers scolytés. Cette aide s'élève à un montant 400 euros par foyer scolytés et permet une demi-journée de travail à deux ouvriers forestiers. Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette aide, l'Association des Communes forestières de Haute-Savoie est mandatée pour instruire les dossiers de demande des communes concernées par des foyers de scolytes. Le montant total à disposition pour cette aide est 30 000 €, il permet le traitement de 75 foyers. Cette aide ne permet pas de financer la sortie des bois traités.

Les mairies étant contactées par des personnes observant une attaque de scolytes (en forêt publique ou en forêt privée) sont invitées à contacter leur gestionnaire ONF. S'il s'agit de forêt communale, l'agent ONF traitera alors directement avec la commune pour intervenir au plus vite, s'il s'agit d'une forêt privée, l'agent ONF contactera le référent territorial concerné selon le protocole établi par le comité scolytes Pays de Savoie. Le propriétaire sera alors contacté par la Direction départementale des territoires qui lui proposera de faire intervenir les opérateurs identifiés par ce comité pour exploiter les bois.

Le schéma ci-après décrit le processus de mise en œuvre de ce dispositif de lutte contre les scolytes tant au niveau technique qu'au niveau administratif dans les forêts communales en Savoie et Haute-Savoie.

LUTTE CONTRE LES SCOLYTES : ABATTAGE ET ECORCAGE

